

## **Déclaration SNUDI-FO 53 – CAPD du 1<sup>er</sup> juillet 2025**

Monsieur le directeur académique,

Tout d'abord, nous remercions les collègues des services pour les échanges, la qualité d'écoute et leur disponibilité sur toutes les situations individuelles et ce, malgré des conditions de travail pas toujours simples. Tous les collègues qui ont sollicité le SNUDI-FO 53 pour leur demande de temps partiel, de disponibilité ou d'allègement de service, ont vu leur demande aboutir avant cette CAPD, jusqu'à encore hier pour le dernier recours temps partiel pour lequel nous étions mandatés.

Pour autant, si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour étudier d'autres recours suite à des refus d'allègement de service. Le SNUDI-FO 53 souhaite rappeler que personne ne sollicite l'exercice à temps partiel, un allègement de service ou une disponibilité pour réduire son maigre salaire ou par paresse. Tous le font parce que cela leur est nécessaire voire vital. C'est une réalité qui devrait questionner notre employeur. Nos collègues qui font valoir ces droits, en ont besoin pour leur permettre de résister à la dureté du métier, pour pouvoir être opérationnel durant leur temps de service, limiter le nombre d'arrêts maladie pouvant découler de leur fragilité physique ou psychologique, et mener de front leurs vies professionnelle, personnelle et familiale.

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter et de constater qu'il y a de l'argent mais pas pour eux. Pire, aujourd'hui les enseignants en poste vont mal, ne se sentent pas reconnus... Le nombre croissant de situations très inquiétantes, de demandes de protection fonctionnelle, d'accident de service, de demandes de démissions et de ruptures conventionnelles met bien en avant cette réalité. Sans compter ces lauréats du CRPE qui ne peuvent pas accéder à un poste de stagiaire sur le département où ils vivent déjà avec leur famille, et ont des choix difficiles à faire : travailler loin de leur famille, faire beaucoup de kilomètres chaque jour pour se rendre en classe ou démissionner avant même d'avoir commencé ! Nous demandons que les échanges entre les 5 départements de l'Académie, soient favorisés afin de trouver un maximum de solutions.

Les 470 suppressions de postes dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2025 et le manque d'attractivité de notre métier ne vont rien arranger. Le recrutement de contractuels est incompatible avec la notion de service public de qualité. Seul notre statut de fonctionnaire d'État permet de garantir l'impartialité des agents, agissant pour le service public et non pour le gouvernement. Si les listes complémentaires ont commencé à être appelées, nous demandons le recrutement immédiat de l'intégralité de ces listes complémentaires, et leur ré-abondement afin qu'il y ait un enseignant devant chaque classe à la rentrée et pour ne pas impacter les moyens déjà insuffisants du remplacement.

Monsieur le directeur académique, si notre métier n'attire plus, nous vous demandons de prendre au moins soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans le contexte social actuel et des conditions de travail dégradées, en accordant l'ensemble des demandes d'allègement de service, avec les quotités et les modalités souhaitées, ceci non seulement dans l'intérêt des collègues mais aussi du bon fonctionnement des écoles.

Nos collègues ne doivent pas faire les frais de l'austérité caractérisée par les coupes budgétaires annoncées par ce gouvernement. Et ce n'est pas l'économie de guerre voulue par Macron qui aidera à l'amélioration de la situation.

En ces temps difficiles, le SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques en Mayenne, réaffirme toutes ses revendications.